

Orléans, le 22 mai 2018

La rectrice  
Chancelière des universités

A

Madame et messieurs les secrétaires  
académiques



**Rectorat**

Secrétariat Général  
Direction de l'administration  
générale et de l'enseignement  
supérieur  
FC 2018

Dossier suivi par  
Fabienne Chambrier

T 02 38 79 38 71  
F 02 38 62 41 79  
fabienne.chambrier  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

**Objet : organisation des épreuves anticipées de français session 2018**

Je vous informe que l'organisation mise en place lors de la session 2017 a pu être reconduite pour la session 2018.

Ainsi, la charge des enseignants de lettres sollicités pour les épreuves anticipées de français sera **en moyenne** de 58 candidats à l'oral et 58 copies par enseignant. Cette charge peut toutefois varier en fonction des séries et du nombre de candidats par centre d'examen. Cette charge de travail est comparable voire même inférieure à celle des autres académies et repose comme l'an passé sur la diminution du nombre d'enseignants en réserve, c'est-à-dire susceptibles d'être appelés pour remplacer un collègue défaillant.

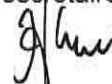
Concernant le calendrier, les copies seront remises lors de la commission d'entente qui aura lieu le 20 juin. La remontée des notes de l'épreuve écrite aura lieu le vendredi 6 juillet pour 18 heures et la réunion d'harmonisation le lundi 9 juillet après midi.

Les épreuves orales seront étalées sur 6 jours (28, 29 juin, 2, 3, 5 et 6 juillet) avec en moyenne 11 candidats par jour. Les enseignants sont convoqués à 8h30 et une pause d'une heure est prévue le midi. Les vœux géographiques exprimés par les enseignants lors de l'enquête ont été respectés dans la mesure du possible.

Enfin, s'agissant de la dispense de surveillance des épreuves écrites du baccalauréat accordée aux enseignants de lettres qui sont convoqués à la fois pour les épreuves écrites et orales de français, les chefs d'établissement ont été informés de la reconduction de ce principe en mars dernier (*courrier relatif au secrétariat et à la surveillance des épreuves écrites des baccalauréats général et technologique*). Les enseignants de lettres restent toutefois mobilisables pour la surveillance de l'épreuve.

Ces dispositions sont de nature à permettre de prendre en charge ces épreuves dans d'aussi bonnes conditions que possible.

Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie



Michel Daumin